

# POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Version préliminaire pour consultation

Tableau synthèse  
Décembre 2015

# Politique de stationnement

<b>Vision</b>	<b>Assurer une offre équilibrée en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique, tout en réduisant la dépendance à l'automobile et son impact sur l'environnement</b>				
<b>Principes directeurs</b>	Harmoniser et simplifier les pratiques municipales afin d'assurer une meilleure cohérence de la gestion du stationnement				
	Moduler le stationnement en fonction de l'offre en transports collectifs et actifs et des caractéristiques locales, notamment la densité de population et le volume d'emplois				
	Optimiser le stationnement au centre-ville et sur les artères commerçantes afin de favoriser la vitalité économique				
	Satisfaire les besoins des résidents des secteurs denses afin d'offrir un véritable choix en ce qui concerne les modes de transport collectif et actif				
<b>Stratégies</b>					
<b>1. Migrer vers le stationnement intelligent</b>	<b>2. Créer un environnement propice au déploiement d'une mobilité plus durable</b>	<b>3. Arrimer la gestion du stationnement aux objectifs de mise en valeur du territoire</b>	<b>4. Mettre en place une nouvelle approche tarifaire</b>	<b>5. Réviser l'encadrement réglementaire</b>	<b>6. Revoir la gouvernance et la gestion des activités</b>
<b>Actions prioritaires</b>					
<b>Harmonisation et simplification des pratiques municipales de gestion et de tarification du stationnement</b>		<b>Création d'un organisme municipal de gestion du stationnement</b>		<b>Simplification de la signalisation du stationnement sur rue</b>	
<b>Mesures prioritaires</b>					
<b>Technologies innovantes</b>	<b>Mobilité durable et partage de la rue</b>	<b>Tarifification</b>	<b>Encadrement réglementaire et signalisation</b>	<b>Gouvernance et partage des compétences</b>	
Déploiement de l'affichage dynamique Développement d'applications indiquant la disponibilité de stationnement, tant sur rue que hors rue, ainsi que les interdictions Installation de capteurs intelligents pour la collecte et la diffusion d'informations en temps réel Diffusion de données ouvertes Extension des applications pour téléphones intelligents liées aux opérations de déneigement	Aménagement de places de stationnement pour véhicules électriques équipées de bornes de recharge Développement de pôles de mobilité durable (vélos, BIXI, taxis, véhicules en libre-service, autopartage) Implantation de stationnements réservés aux modes de transport alternatifs Adaptation de l'espace destiné au stationnement en fonction des saisons (« placottoirs », vélos, terrasses, etc.) Construction d'abris-vélo aux abords des stations de métro Mutualisation du stationnement Détermination de zones de collecte et de livraison	Mise en place d'une tarification combinée comprenant la recharge pour véhicules électriques Implantation d'un système de bonus-malus (vignettes SRRR) Signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue pour offrir des espaces de courte durée Signature de partenariats avec les gestionnaires privés de stationnement hors rue afin d'équilibrer l'offre municipale et d'offrir des places mensuelles	Harmonisation et simplification de la signalisation du stationnement sur rue Obligation d'offrir des espaces de stationnement pour les modes alternatifs à l'automobile (vélo, autopartage et véhicules en libre-service) et les véhicules électriques, dans les projets immobiliers majeurs Élaboration d'un guide d'intégration architecturale des stationnements étagés Adoption d'un règlement visant la végétalisation des stationnements hors rue de surface de 25 places et plus afin de réduire les îlots de chaleur	Création d'un organisme municipal de gestion du stationnement Harmonisation de la gestion et de la tarification des vignettes de stationnement Mise en place d'un suivi de l'offre et de la demande et des mesures mises en œuvre	
<b>Mesures additionnelles</b>					
Renforcement du contrôle de la durée d'utilisation des places de stationnement par des bornes arrêt minute Mise en place d'un système de reconnaissance par lecture de plaques d'immatriculation (SRPI)	Acquisition ou construction de stationnements hors rue (étagés ou souterrains) Évaluation de la faisabilité d'un centre de distribution urbain (CDU) afin de faciliter la desserte du « dernier kilomètre » Installation de capteurs intelligents pour informer en temps réel les professionnels de la livraison Ajout de places pour motocyclettes à proximité des grands générateurs de déplacements	Révision des modes de tarification : · tarification basée sur la demande (dynamique) · tarification progressive · tarification avantageuse pour les détenteurs de vignette SRRR sur les artères commerçantes Révision des périodes de gratuité pour favoriser l'activité économique Extension de l'aire d'application de la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface Développement de mécanismes de taxation plus souples pour les gestionnaires privés qui encouragent les modes de transport durables	Révision de la réglementation d'urbanisme (exigences lors de la construction ou de la transformation de bâtiments) afin de favoriser la mobilité durable Élimination des places de stationnement aux intersections afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière, d'ici 2018 Révision des normes afférentes au stationnement pour les personnes à mobilité réduite, en concertation avec les parties prenantes Adoption d'une stratégie sur les stationnements incitatifs et définition de critères d'implantation		